Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Alimentation **Sous-direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux** **Bureau de la Biovigilance, Méthode de Lutte et Expérimentation** **Adresse :** 251 rue Vaugirard – 75732 Paris cedex 15 **Suivi par :** Nelly PONS-GROLLIER / Philippe REULET **Tél :** 01 49 55 81 87 / 05 56 00 42 45 **Fax :** 01 49 55 59 49 **Réf. Interne :** **Réf. Classement :**	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDQPV/N2003-8098** **Date : 30 MAI 2003**

Date de mise en application : immédiate

Annule et remplace : Partie B (Dispositions spécifiques) de la note de service DGAL/SDQPV/SDRRCC N2002-8093 du 14 juin 2002

Date limite de réponse :

En complément à la note de service DGAL/SDRRCC/SDQPV/N2003-8090 du 20 mai 2003

Nombre d'annexes : 2

Objet : Plan de surveillance de la contamination des haricots verts par des résidus de produits phytopharmaceutiques - Disposition spécifique.

Bases juridiques : code rural articles L.253.1 à L.254-2, Règlement CEE n°315/93, LMR citée dans les arrêtés résidus modifiés 05/08/92 (16/06/94, 08/11/96, 29/09/00, 08/02/01, 17/12/02 et 21/01/03).

Résumé :

La présente note regroupe les dispositions spécifiques relatives au plan de surveillance réalisés par la DGAl de la contamination de haricots par des résidus de pesticides.

MOTS-CLES : pesticides, produits phytopharmaceutiques, phytosanitaires, Limite Maximale de Résidus (LMR), Délai Avant Récolte (DAR), haricots

Destinataires	
Pour exécution : DRAF/SRPV Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Centre, Ile de France, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais, Picardie Laboratoires nationaux de la protection des végétaux	Pour information : - Préfets - DDAF – IGREF/PV

L'objectif du plan de surveillance est de dresser un bilan des résidus de pesticides retrouvés sur haricots verts pour les principales substances actives couramment utilisées par les producteurs dans le cadre de la protection phytosanitaire de cette culture. Le niveau de résidus sur haricots verts sera comparé aux normes réglementaires en vigueur (LMR citée en référence dans les arrêtés résidus du 7/03/85, 5/08/92, 16/06/94, 08/11/96, 01/09/98, 29/09/00, 08/02/2001, 18/09/02 et 21/01/03).

Des modifications de pratiques agricoles pourront être recommandées à l'issue de ce diagnostic en fonction des résultats d'analyses.

1. Stratégie d'échantillonnage :

Le plan de surveillance est réalisé sur **haricots verts** à partir d'échantillons prélevés dans des parcelles où l'ensemble des applications et des techniques culturales sont laissées à l'initiative de l'agriculteur. Ce plan de surveillance se déroule sur 3 années. La qualité du plan de surveillance repose donc sur la qualité des informations qui pourront être fournies par les producteurs.

2. Mode opératoire des prélèvements :

2.1. Période de réalisation des prélèvements :

Les haricots sont prélevés à maturité au moment de la récolte des variétés représentatives de chaque région.

2.2. Régions concernées et nombre d'analyses programmées :

350 analyses programmées pour cette 1ère année du plan de surveillance sur **8 régions** :

Récapitulatif par régions :

Régions	nombre d'analyses
Aquitaine	60
Bourgogne	50
Bretagne	45
Centre	30
Ile de France	45
Nord Pas de Calais	60
Picardie	60
Total	**350**

Dès réception de l'ensemble des fiches de renseignements, afin de coordonner le nombre total d'analyse prévu à l'échelon national, chaque région complétera un tableau avec le nombre d'analyses prévu au laboratoire et le soumettra pour accord au S.R.P.V. de Bordeaux avant l'envoi des fiches d'expédition des échantillons au laboratoire.

2.2. Substances actives à rechercher en 2003 :

	HARICOTS
FONGICIDES	Dithiocarbamates Vinchlozoline Iprodione Procymidone Carbendazine
INSECTICIDES TRAITEMENT SOL	Lambda cyhalothrine Deltaméthrine carbofuran Benfuracarbe

HERBICIDES	Fomesafen Nonyl phénol éthoxyle

2.3. Choix des parcelles :

Les parcelles seront choisies chez les producteurs tirés au hasard.

- Choix du mode de conduite :

  - plein champ

Le choix s'effectuera en privilégiant le mode de conduite représentatif le plus fréquent dans la région et en privilégiant les zones sensibles à la pyrale de maïs.

Les parcelles choisies doivent être représentatives de la région avec les principales variétés utilisées

- Assurance d'un calendrier de traitements précis :

Le choix des parcelles s'effectuera de façon à avoir un calendrier de traitements précis avec les renseignements minimum suivants :

- dates d'application,
- noms précis des spécialités commerciales appliquées,
- doses précises d'application,
- volume de bouillies et type d'appareil de traitement.

Ces indications doivent être fournies pour l'ensemble des spécialités appliquées y compris pour les produits qui ne feront pas l'objet d'une analyse de résidus.

Toutes ces données seront notées sur la **fiche de renseignement** ci-jointe dûment remplie (annexe 1).

2.4. Laboratoire destinataire :

Le laboratoire réalisant les analyses de résidus est le suivant :

GIRPA
8 rue Henri Becquerel
49070 BEAUCOUZE
Tel : 02-41-48-75-70
Fax : 02-41-48-71-4

Chaque échantillon devra être accompagné de la **fiche d'expédition des échantillons au laboratoire** ci-jointe dûment remplie (annexe 2).

L'expédition des échantillons se fera par transport frigorifique en respectant la chaîne de froid (prévenir le laboratoire au moment de l'envoi par fax **en lui précisant le nombre de cartons expédiés** et confirmation de l'arrivée des échantillons par fax également).

3. Prélèvements et préparation des échantillons :

3.1. Prélèvement des échantillons :

Les prélèvements seront réalisés au hasard sur l'ensemble de la parcelle en suivant une diagonale et en éliminant les rangs de bordure et 5 à 6 m en bout de rang. Dans le cas de récoltes mécaniques, les prélèvements doivent être réalisés le jour de la récolte (1 échantillon = 4 prélèvements).

La quantité prélevée sera pour chaque parcelle de 2 fois 1 kg :

- un échantillon de 1 kg destiné au laboratoire,
- un échantillon de 1 kg conservé au congélateur en cas de problème (échantillon secours).

Précaution : utiliser des gants jetables pour chaque parcelle.

3.2. Préparation des échantillons au S.R.P.V :

Les poids des échantillons seront mentionnés sur la **fiche d'expédition des échantillons au laboratoire ci-jointe** et sur l'étiquette (modèle joint).

On réalise un **double ensachage** avec des sacs plastiques neufs.
On réalisera un **double étiquetage** : une étiquette sur chaque sac.

- Codification des échantillons :

Le logiciel résidus impose les contraintes suivantes : les échantillons sont référencés par un code alphanumérique du type :

[code Région] [numéro de rang à trois chiffres]
exemple PI . 805

Un même code échantillon ne peut être attribué à deux échantillons différents (codification : voir annexe 5 note de service DGAL/SDRRCC/SDQPV/N2003-8090 du 20 mai 2003).

4. Stockage des échantillons :

Les deux sacs plastiques de chaque échantillon seront congelés et stockés au S.R.P.V. jusqu'à l'expédition au laboratoire :

- un sac congelé destiné au laboratoire,
- un sac congelé conservé au S.R.P.V. en cas de problème.

5. Saisie et synthèse des résultats :

La note générale précise ces points.

Vous voudrez bien tenir informé Philippe REULET des difficultés rencontrées dans l'application de ce plan de surveillance, pour tout complément d'information le contacter au SRPV Aquitaine.

Je vous saurais gré de me faire part des difficultés que vous rencontrerez dans la mise en œuvre de cette note de service.

Le DIRECTEUR GENERAL DE l'ALIMENTATION

Thierry KLINGER

ANNEXE 1 :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Agriculteur :

Commune :
Code postal :

Référence parcelle :
ELHAXX1/03/ - - - /- - -

Référence échantillon :
/

Surface de la plantation :
Culture :
Variété :

Poids des échantillons :

Année et mois de plantation :
Date de début de récolte :
Date de fin de récolte :

Type de plantation :
Date de prélèvement :
Culture irriguée : oui / non
Si oui type irrigation :

Appareil de traitement :

Traitements réalisés

Dates	Spécialités commerciales		Volume de bouillie l/ha	Substances actives
	Nom précis	Dose/ha		

ANNEXE 2 :

FICHE D'EXPEDITION DES ECHANTILLONS AU LABORATOIRE **GIRPA**

Référence parcelle :
EFFRXX1/03/ .-.-. /- - -

Référence échantillon :
/

ADRESSE EXPEDITEUR

SRPV :

Culture :
Date de prélèvement : Poids de l'échantillon :

Date d'expédition : Date de réception :

SUBSTANCES ACTIVES A RECHERCHER	
Substance active	Dates de traitement

Autres substances actives utilisées par le producteur :